

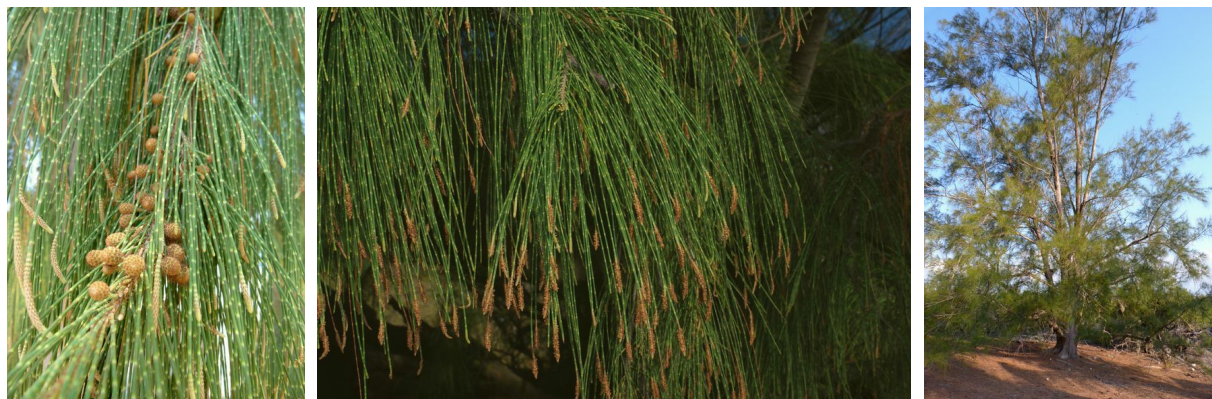
Filao

Filao-pays, Filao bord-de-mer

Nom scientifique *Casuarina equisetifolia* subsp. *equisetifolia*

Synonymes *Casuarina litorea* var. *litorea*, *Casuarina litorea*, *Casuarina littorea*

Famille Casuarinaceae



Photographies : © CBNM (J. Hivert et C. Fontaine)

DESCRIPTION

Allure générale Arbre sempervirent au port dressé d'une vingtaine de mètres de haut, mais pouvant atteindre jusqu'à 50 m. Feuillage léger, écorce grise à brun rouge, rugueuse et se détachant du tronc.

Feuilles Feuilles minuscules, réduites à des écailles couvrant les rameaux à l'extrémité des branches, très fines, de couleur verte, regroupées par groupe de 9 en ramilles.

Fleurs Fleurs très discrètes. Fleurs femelles de forme globuleuse, insérées à l'aisselle des ramilles. Fleur mâle en forme de chaton long de 2 à 4 cm, se développant à l'extrémité des ramilles.

Fruits Sorte de cône ligneux brun, presque aussi long que large (1 à 2 cm). À maturité, ils laissent apparaître de très nombreuses petites ouvertures munies de deux écailles pointues et abritant chacune une graine.

Graines Graine brun rouge dure, portant une ailette pour faciliter la dispersion par le vent. Un arbre produit des milliers de graines.

Caractéristiques Il a l'aspect d'un conifère bien qu'il s'agisse d'un arbre feuillu (Angiosperme).



ÉCOLOGIE

Mode de reproduction

Semis de graines. Rejette très bien après avoir été coupé.

Mode de dissémination Anémochorie (par le vent).

Les plantations par l'homme participent à sa propagation.

Conditions de développement

Espèce pionnière, capable de coloniser des sols très pauvres et/ou peu développés (ex. coulées de lave). Elle supporte très bien les embruns et les sols salés.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE



Données issues de Mascarine Catediana

Aire d'origine Asie, Australie, Îles du Pacifique

ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

La Réunion Introduite de Madagascar à La Réunion en 1768, cette espèce a été plantée sur la côte Ouest de l'île pour lutter contre l'érosion des plages. Les populations de La Réunion pâtissent des conditions du sol, de l'élagage systématique et de la présence d'un coléoptère foreur (*Coelosterna scabrator*). Présente jusqu'à 3 000 m d'altitude, le front de colonisation de cette espèce dans le Sud de l'île, et notamment la région de l'enclos du Volcan, est très préoccupante.

Et dans le Monde ? Plante originaire d'Océanie, introduite largement à travers le monde pour lutter contre l'érosion et comme arbre paysager pour les milieux côtiers. C'est un des arbres les plus communs le long des plages des pays tropicaux. Elle est envahissante à Hawaï, au Mexique, dans les Caraïbes ainsi qu'en Floride. Pour plus d'informations : <http://www.issg.org>

IMPACTS

Cet arbre remplace la végétation indigène et les habitats naturels. C'est le cas sur les coulées de lave récentes, où il devient dominant avec d'autres espèces exotiques envahissantes, comme le bois de chapelet. Il perturbe les successions végétales et empêche la recolonisation naturelle du milieu. En peuplement monospécifique, il favorise l'intensité et la fréquence des incendies.

Ses peuplement abritent très peu d'espèces animales ou végétales (par son caractère allélopathique), même d'insectes. Il assèche les sols et les nappes phréatiques, et n'est pas adapté à la ponte des tortues marines. Il peut accroître l'érosion des plages en remplaçant la végétation à racines profondes, et crée des points d'accroche avec des racines qui se retrouvent hors sols lors des grandes marées et cyclones.

Son pollen est réputé allergène. L'accumulation de sa litière épaisse provoque la destruction des habitats indigènes côtiers avec réduction des ressources en nourriture pour la faune et la flore. Ses impacts sont connus sur la flore de sous-bois, ainsi que sur la faune menacée comme les reptiles, les oiseaux marins nichant à terre et les invertébrés.

USAGES

Plantation ancienne destinée à limiter l'érosion des plages de sable et à faire de l'ombrage. Excellent bois de chauffe. Utilisé comme brise-vent ou en agroforesterie (car il enrichit le sol en azote).

RÉGLEMENTATION / PROGRAMME DE LUTTE

Cette espèce fait partie de la liste des plantes exotiques envahissantes à La Réunion définie par le CBN-CPIE Mascarin. Cet arbre ne fait pas l'objet de programme de lutte particulier.

Toutefois, des programmes de restauration de la végétation littorale sont en cours sur la côte Ouest. Ils visent à rétablir une végétation indigène adaptée le long du lagon allant de Saint-Gilles à La Saline, et à favoriser la ponte des tortues marines sur les plages entre Saint-Leu et L'Étang-Salé.